



Syndicat National de l'Education Physique

Déclaration Liminaire du SNEP-FSU

CAPA du 4 juin 2020

Avancement accéléré des professeurs d'EPS

Nous tenons aujourd’hui une CAPA dans des conditions particulières. Nous devons tout d’abord dire que devant l’ampleur de la crise que nous connaissons, il nous paraît nécessaire que des décisions fortes soient prises pour que les personnels reprennent confiance envers l’administration.

Cette confiance des personnels a été largement mise à mal par une communication erratique du ministre. Les annonces ont été très nombreuses (trop), parfois contradictoires ce qui n’a rassuré ni les familles ni les enseignants.

Dans ce cadre, le gouvernement doit revenir sur la réforme des retraites que les personnels rejettent massivement. Le retour de l’avis des CAP concernant les opérations de carrière et de mutations est également une nécessité absolue. Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus par les organisations syndicales qu’ils ont élues avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU. Remettre en place l’avis des CAP dans la carrière des collègues serait un acte fort plus que des appels à une pseudo union nationale de façade.

Concernant la réouverture des établissements scolaires, la priorité doit être donnée à la santé des personnels et des élèves. Les moyens nécessaires doivent être attribués pour y parvenir ainsi qu’un cadre clair. Même si un protocole de réouverture des établissements a été réalisé, il était indispensable de produire un protocole spécifique pour la reprise de l’EPS. Le ministère aurait mieux fait de se pencher sur cette question plutôt que de vouloir faire avancer un projet recyclé par l’intermédiaire du 2S2C. Ce dispositif est une nouvelle attaque forte contre l’Education Physique et Sportive et le Sport Scolaire.

A propos de l’ordre du jour, l’avancement accéléré du 6° et 8° échelon, nous sommes encore attéré.es par le non-respect du protocole d’accord relatif à l’égalité professionnelle de 2018. Pour le 6° échelon si la proportion femme/homme pour un avancement accéléré est respectée, nous nous interrogeons fortement sur la répartition des avis « excellent » : 8 hommes contre 2 femmes. Comme nous le dénoncions déjà dans une déclaration en 2018, à Nantes, l’excellence n’est pas une qualité accordée aux femmes.

En ce qui concerne le 8° échelon, nous ne pouvons qu'être scandalisé.es. encore et encore... Comment ne pas l'être par de tels chiffres, 8 hommes ont un avis excellent pour 1 femme. De fait, nous nous demandons si la présence de cette femme, n'est pas une erreur ! Et ce sera d'ailleurs la seule femme à bénéficier de l'avancement accéléré sur 13 promotions. Comment est-il possible de présenter un tel tableau pour lequel vous nous montrerez la prise en compte du protocole de 2018 sur l'égalité femmes et hommes ?

Lors de la dernière CAPA du 27 janvier 2020 sur la demande de révision d'avis final, M. Le Directeur des Ressources Humaines, M. Vauléon vous aviez admis en séance que les chiffres femme/homme posaient problème mais force de constater que rien n'a changé et que nous nous retrouvons à nouveau dans une posture de discrimination. Devant une telle indifférence et un tel déni du protocole sur l'égalité professionnelle nous allons alerter le ministère sur cette situation fortement préjudiciable à l'avancement des femmes dans l'académie de Nantes.

Les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU

CAPA d'accès à la hors classe des professeurs d'EPS

Déclaration des élus du SNEP-FSU

Nous tenons aujourd'hui une CAP dans des conditions particulières. Nous devons tout d'abord dire que devant l'ampleur de la crise que nous connaissons, il nous paraît nécessaire que des décisions fortes soient prises pour que les personnels reprennent confiance envers l'administration.

Cette confiance des personnels a été largement mise à mal par une communication erratique du ministre. Les annonces ont été très nombreuses (trop), parfois contradictoires ce qui n'a rassuré ni les familles ni les enseignants.

Dans ce cadre, le gouvernement doit revenir sur la réforme des retraites que les personnels rejettent massivement. Le retour de l'avis des CAP concernant les opérations de carrière et de mutations est également une nécessité absolue. Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus par les organisations syndicales qu'elles élisent avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU. Remettre en place l'avis des CAP dans la carrière des collègues serait un acte fort plus que des appels à une pseudo unité de façade.

En ce qui concerne l'ordre du jour et la promotion de nos collègues à la hors classe. Nous continuons de nous féliciter du nouveau système mis en place et de l'augmentation des contingents par rapport à 2017.

D'ailleurs dans le bilan du ministère, la réduction de la concurrence entre collègues et l'augmentation du nombre de promotions ont eu des incidences très positives sur l'égalité professionnelle. Il faudrait agir de même pour les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial où là le bilan du ministère est catastrophique sur les questions d'égalité professionnelle. Le barème à la hors classe est un progrès important car les collègues connaissent maintenant leur échéance de promotion, ne reculent plus dans le classement et ne sont plus dépendants des appréciations pour leur promotion. Nous continuons de demander que ceux qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour leur appréciation finale puissent au même titre que les autres la contester.

Par ailleurs il y a eu une modification du quota d'avis excellent au 3^{ème} rendez-vous de carrière pour nos collègues n'ayant pas eu de rendez-vous en présentiel qui est passé de 10 à 30%. C'est un premier pas mais cela pose des soucis d'équité par rapport aux années précédentes. Nous continuons de demander la fin des quotas pour les appréciations mais également une évolution du barème pour renforcer le poids de l'ancienneté dans le barème et ainsi remédier à cette iniquité.

Nous continuons également de revendiquer l'intégration de la hors classe et de la classe exceptionnelle dans un grade unique pour permettre à l'ensemble des personnels de terminer au dernier indice de leur grade. La période que nous vivons actuellement nous renforce dans notre mandat d'une carrière sans concurrence entre collègues.

A propos de l'ordre du jour, l'accès à la hors classe, même constat que pour l'avancement accéléré, nous sommes encore attérés par le non-respect du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle de 2018.

Nous ne pouvons qu'être, à nouveau scandalisé.es., en effet 13 femmes qui accèdent à la hors classe pour 33 hommes, cela représente 28% de femmes et 72% d'hommes promu.es. Alors que la répartition dans le tableau des promouvables est de 43.5 % de femmes. Comment est-il possible de présenter un tel tableau pour lequel vous nous montrerez la prise en compte du protocole de 2018 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ?

Les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU